

Appel du STATEC

Merci de répondre aux questionnaires, la statistique est très importante en temps de crise !

Le STATEC fait appel à toutes les personnes, à tous les ménages et à toutes les entreprises afin qu'ils continuent à répondre aux enquêtes. Nous avons besoin de vous plus que jamais !

La pandémie du Coronavirus [COVID-19] a changé le quotidien du monde entier. Face à cette crise, le STATEC assure la continuité de la production statistique, des analyses et des études économiques tout en protégeant la santé de ses collaborateurs. La communication avec les citoyens, le gouvernement et la presse reste également active pendant cette période difficile.

Dans un contexte de crise sanitaire, sociale et économique, les statistiques sont cruciales. Elles sont non seulement indispensables pour suivre et anticiper l'évolution du nombre de malades et de lits d'hôpitaux, mais aussi pour estimer l'impact de cette pandémie sur les conditions de vie des citoyens et sur l'activité économique du pays. Les données provenant des enquêtes permettent au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire face à la crise. Le STATEC a besoin de données à jour, précises et fiables pour établir de futures prévisions dans ce contexte inédit.

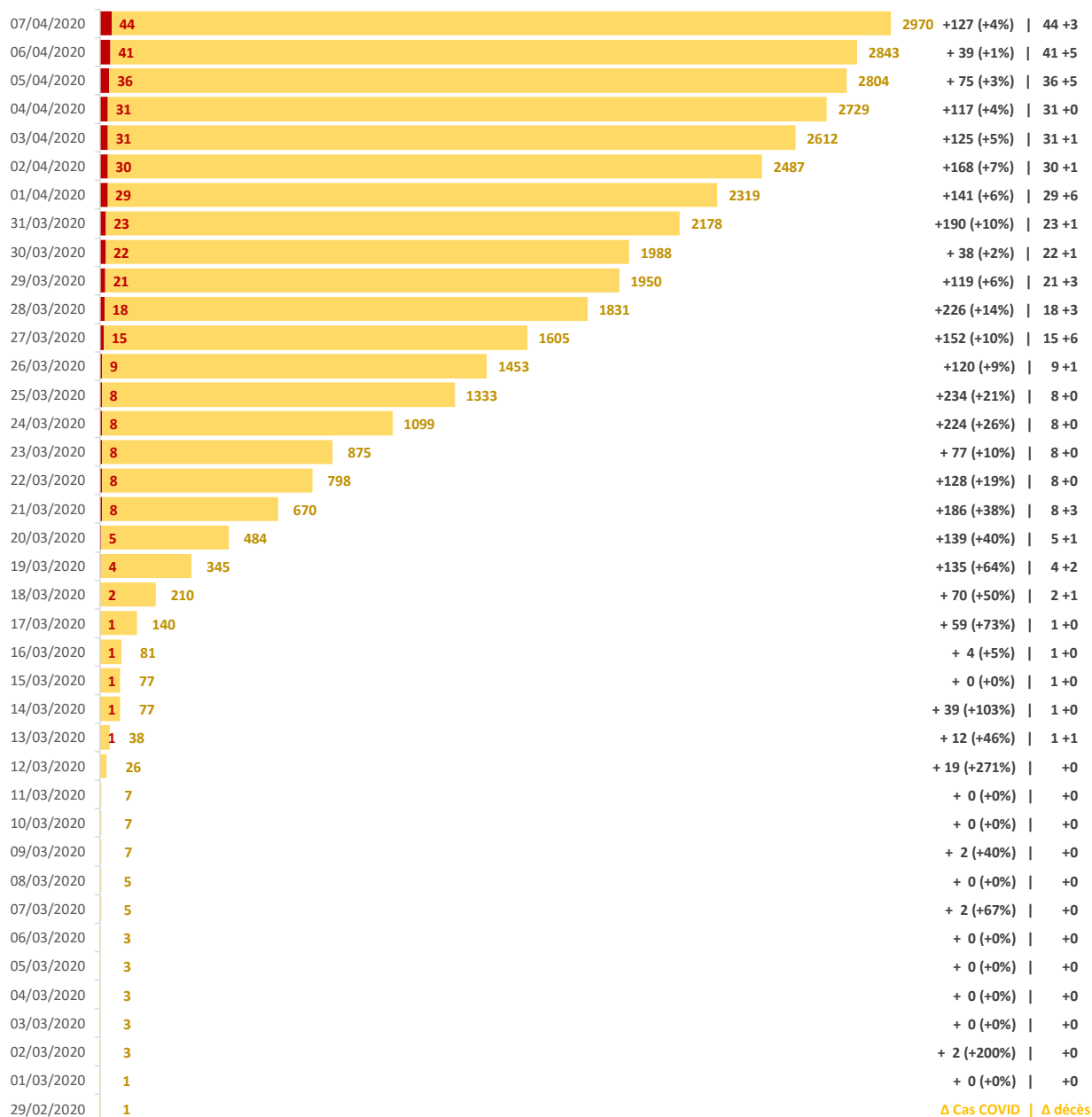
Les enquêtes reposant sur des entrevues en face-à-face sont suspendues pour le moment, mais vous pouvez toujours répondre aux enquêtes par internet ou par téléphone.

Le STATEC vous remercie infiniment de votre collaboration. Nous comptons sur vous afin de continuer à remplir nos missions et vous fournir une image détaillée, fiable et objective de la société luxembourgeoise.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à info@statec.etat.lu.

Cas de COVID-19 au Luxembourg

■ Cas de décès COVID-19 (cumulatifs) ■ Cas confirmés de COVID-19 (cumulatifs)



Source : Ministère de la santé [Graphique : STATEC]

Bureau de presse
 Christian Welter | Tél 247-84281 | Gsm 621 206 683 | Fax 26 20 19 02 | press@statec.etat.lu

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.